

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du mardi **26 avril 2023 à 16 h 30** au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5

M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

Absence motivée

M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

À 16 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 0

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 399.23 AYANT POUR OBJET LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET
4. SOUMISSION DE GÉMEL POUR L'APPEL D'OFFRES NO. 2023-02 / 1695301 – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

1. AVIS DE CONVOCATION **RÉSOLUTION NO 204.23**

CONSIDÉRANT les articles 152 à 158 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal, incluant les membres absents, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

POUR CES RAISONS,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget déclare que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO 205.23

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Sophie Tremblay;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 399.23 AYANT POUR OBJET LA
GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-
DE-BOURGET
RÉSOLUTION NO 206.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron;
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement N°399.23 ayant pour l'objet la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

4. SOUMISSION DE GÉMEL POUR L'APPEL D'OFFRES NO. 2023-02 /
1695301 – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET
IMPLANTATION D'UN CPE
RÉSOLUTION NO 207.23

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), portant le numéro d'avis N°2023-02 / 1695301 pour des services professionnels d'ingénierie pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, la mise aux normes de la Caserne et l'implantation d'un CPE;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 15 mars 2023 à 9 h 00, une seule firme a déposé une soumission avant la clôture de la période d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de GÉMEL est au montant de 280 100 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU' après négociation avec GÉMEL, tel que permis par les dispositions prévues à l'article 938.3 du Code municipal du Québec, à titre de seul soumissionnaire conforme, le prix soumis a été modifié à la baisse pour une somme de 230 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre est considérée comme la plus basse soumission, conforme et recommandée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QU' il y va de l'intérêt public

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉE PAR : M. Michel Néron;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'offre de services de GÉMEL représenté par M. Frédéric Jean, ing., ayant sa place d'affaires au 110, rue Racine Est, bureau 310, Chicoutimi, G7H 1R1;

QUE la modification du prix soumis, tel que négocié à la baisse et accepté, pour une somme de 230 000 \$, plus les taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire, Bernard St-Gelais, et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à ladite adjudication.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 16 h 47

M. Bernard St-Gelais
Maire

Mme Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière